



CENTRE REGIONAL AGRHYMET

PROJET D'APPUI A LA LUTTE ANTI-ACRIDIEENNE

TERMES DE REFERENCE POUR L'EVALUATION

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 Description du projet

Le Projet d'Appui à la Lutte Anti-acridienne dont l'évaluation est sollicitée, est financé par l'USAID suivant la Lettre d'exécution 24 (IL24) pour un montant de six cent vingt millions de francs (620.000.000FCFA). Il a été exécuté par le Centre Régional AGRHYMET (CRA) dans le cadre de la capitalisation et la valorisation des connaissances dans les domaines de la gestion intégrée des ravageurs et maladies des plantes. Six pays membres du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée Bissau, Niger et Tchad) ont été les bénéficiaires directs de ce projet dont l'exécution couvre la période allant d'octobre 2006 à mars 2009.

L'objectif global du projet est de «réduire l'impact économique des dégâts du criquet pèlerin et limiter les effets néfastes des opérations de lutte sur l'environnement».

Objectifs spécifiques

- OS1. : Améliorer les méthodes de détection des zones aux conditions propices à la reproduction du criquet ;
- OS2 : Renforcer les capacités des services nationaux de protection des végétaux ;
- OS3 : Renforcer les capacités des volontaires du Corps de la paix en vue de fournir un appui supplémentaire aux services nationaux de protection des végétaux le cas échéant ;
- OS4 : Promouvoir et faciliter la coordination sous régionale.

Résultats attendus

- R.1. : une masse critique de techniciens formés sont opérationnels dans le domaine de la surveillance et de la lutte contre les criquets et autres nuisibles à l'origine des crises/invasions ;
- R.2. : un système de supervision et de déclenchement de la lutte préventive est opérationnel aux niveaux régional et national ;
- R.3. : des volontaires du Corps de la paix du Burkina Faso et du Niger sont formés en vue d'appuyer les services de protection des végétaux dans les activités d'animation dans les villages et de formation des paysans sur les criquets et autres nuisibles à l'origine des crises/invasions ;
- R.4. : des méthodes de lutte sans risque et respectueuses de l'environnement, au nombre desquelles figurent l'utilisation sélective d'insecticides et les méthodes et alternatives non chimiques, sont disponibles et utilisées dans les pays touchés ;
- R.5. : les pesticides sont utilisés de façon judicieuse au Sahel ;

- R.6. : les nuisibles à l'origine des crises/invasions sont identifiés et maîtrisés à temps et les impacts sur la santé humaine et l'environnement des interventions sont réduits ; les interventions sont mises en œuvre à temps, sont peu coûteuses et ne constituent pas une grande menace pour l'environnement et la population humaine ;
- R.7. : des techniciens et le personnel de la protection des végétaux effectuent un suivi environnemental et une évaluation des interventions d'urgence de lutte contre les nuisibles ;
- R.8. : des méthodes d'évaluation des pertes de récoltes sont mises au point et utilisées pour promouvoir une meilleure connaissance de l'impact des criquets sur la baisse du rendement des cultures et des pâturages ;
- R.9. : la coopération entre les services de lutte antiacridienne de la Région occidentale est renforcée.

1.2 Justification et objectifs de l'évaluation

Le projet d'Appui à la lutte anti-acridienne devrait initialement prendre fin en septembre 2008. Mais du fait du retard dans le démarrage effectif des activités et de la multitude des activités à entreprendre avec des partenaires situés dans les différents pays bénéficiaires, il n'a pas été possible de mener toutes les activités à leur terme à la date de septembre 2008. Au cours du déroulement des activités, il est également apparu la nécessité d'apporter quelques correctifs afin de permettre aux pays membres du CILSS de tirer le meilleur profit de ce projet. Ainsi, le partenaire financier en l'occurrence l'USAID a accepté sans fonds additionnels la conduite des nouvelles activités proposées et la prorogation de la date de la fin du projet au 30 mars 2009.

La présente évaluation est initiée pour apprécier l'exécution du projet et son impact sur les populations sahéniennes. Elle est essentiellement technique et pourrait être complétée par les rapports des missions d'audit des fonds gérés par le CRA et utilisés dans le cadre du projet

Ainsi au terme de l'évaluation, devrait être connu l'impact sur ces populations en termes de :

- renforcement des capacités aussi bien en équipement que par la formation
- recherche sur des méthodes alternatives de lutte contre le criquet pèlerin
- renforcement de la collaboration sous-régionale dans la gestion des populations acridiennes

2. DESCRIPTION DE LA PRESENTE CONSULTATION

Cette évaluation constitue l'unique évaluation du projet. L'état des lieux au démarrage est établi à partir de l'analyse de la situation dans les pays sur la base de laquelle le projet a d'ailleurs été élaboré. Au cours de l'évaluation, de nombreux documents pourront être consultés par l'équipe d'évaluation. On peut citer, entre autres, ceux qui suivent :

- le document de projet
- les budgets annuels détaillés du projet ainsi que les activités prévues
- les rapports techniques et financiers élaborés au cours du projet
- les rapports des missions effectuées dans le cadre des activités du projet
- les rapports des ateliers de formation organisés au CRA et dans les pays
- le rapport de consultation de l'Institut International d'Ecologie et de Physiologie des Insectes (ICIPE, en anglais), dans le cadre de son appui au projet
- les mémoires des étudiants Ingénieurs en PV qui ont conduit des travaux de recherche dans le cadre du projet
- le rapport de l'atelier de restitution des activités du projet organisé au CRA

3. MISE EN ŒUVRE DE L'EVALUATION

3.1 Méthodologie et approche

Sur la base de l'objectif de la présente évaluation et des résultats attendus, le cabinet ou le bureau d'étude ou l'équipe de consultants proposera une méthodologie qui à terme devra aboutir à des éléments d'appréciation des résultats atteints et à formuler des recommandations pertinentes pour l'éventuelle poursuite des activités. Dans sa démarche, l'équipe devra intégrer ce qui suit :

- une étude préliminaire des documents disponibles pour avoir une bonne connaissance de l'ancrage du projet ;
- des entretiens au niveau du CRA avec toutes les personnes susceptibles de fournir des informations sur le déroulement du projet ;

- des visites dans le site d'Agadez et dans certains pays ayant bénéficié du projet que l'équipe indiquera ;
- des entretiens si nécessaire avec la mission de l'USAID à Accra et avec les autorités du CILSS à Ouagadougou

3.2 Profil du soumissionnaire

Le Soumissionnaire doit être une personne morale (cabinet ou bureau d'études). Il doit proposer une équipe composée de deux consultants au moins :

- un premier consultant de niveau international spécialisé dans les questions agricoles et ayant des connaissances approfondies du milieu et du contexte sahélien dans lequel le projet a été mis en oeuvre. Ce consultant international qui sera le chef de mission devra assurer le pilotage de l'évaluation. Il devra présenter des références solides en matière de suivi et d'évaluation de projets.
- un deuxième consultant de niveau régional, spécialisé dans les questions de protection des végétaux et ayant des connaissances approfondies en entomologie agricole dans les pays du Sahel. Il devra présenter des références solides en matière de suivi et d'évaluation de projets.

3.3 Date, durée et budget de l'évaluation

L'évaluation doit avoir lieu avant fin décembre 2008 et la durée maximale ne saurait excéder trente (30) jours à partir de la date de notification de son choix, au soumissionnaire.

3.4 Procédure de recrutement de l'équipe d'évaluation

La diffusion de cette offre et le recrutement du cabinet ou du bureau se feront sur la base d'un appel d'offre local.

3.5 Langue de travail

La langue de travail est le français. La connaissance de l'anglais pourrait être un atout dans la mesure où un pays anglophone était bénéficiaire du projet.

3.6 Comité de pilotage

Un comité de pilotage piloté par le Chef du Département Information et Recherche du CRA sera mis en place pour apprécier l'avancée des travaux de l'équipe et leur orientation vers les résultats attendus. Ce comité qui devra jouer un rôle de facilitateur ne devra en aucune façon influencer l'équipe dans la conduite de ses travaux. En plus du Chef du DIR, seront membres de ce comité le Coordonnateur du Projet d'Appui à la Lutte Anti-acridienne et le Chef de L'Unité de Suivi-Evaluation, Planification, Veille Stratégique et Genre du Système CILSS.

3.7 Rapportage

A la fin de ses travaux, l'équipe d'évaluation soumettra au CRA un pré-rapport. Le CRA est tenu à adresser au chef de mission ses observations et commentaires sur le pré-rapport dans un délai d'une semaine. L'équipe déposera le rapport final cinq (5) jours ouvrables au plus, après réception des commentaires du CRA.

4. PREPARATION ET PRESENTATION DE LA SOUMISSION

4.1 Préparation de la soumission

Pour préparer sa soumission l'intéressé peut entrer en contact avec le Directeur Général du Centre Régional AGRHYMET ou avec le Coordonnateur du Projet d'Appui à la Lutte Anti-acridienne, à l'adresse suivante :

Centre Régional AGRHYMET
 BP. 11.011. Niamey. Niger
 Té : +227 20 31 53 16
 Fax : + 227 20 31 54 35
 E-mail : admin@agrhy.net
A.Bal@agrhy.net

4.2 Présentation de la soumission

Le soumissionnaire fournira dans deux enveloppes séparées une offre technique et une offre financière :

- L'offre technique comprendra la méthodologie proposée, le curriculum-vitae des consultants proposés et les références du soumissionnaire. L'enveloppe portera la mention «offre technique».
- L'offre financière donnera les coûts unitaires et le coût total de la prestation libellés en FCFA. L'enveloppe portera la mention «offre financière».

4.3 Validité des offres

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une durée de quatre vingt dix (90) jours.

4.4 Délai et lieu de dépôt

Les offres devront être déposées au plus tard le 10 novembre 2008, à 16h 00 au plus tard au Centre Régional AGRHYMET, ou envoyées à :

Monsieur le Directeur Général
Centre Régional AGRHYMET
BP. 11.011
Niamey. Niger
Tél. +227 20 31 53 16
Fax : +227 20 31 54 35
E-mail : admin@agrhytmet.ne

5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute information complémentaire relative au présent appel d'offre peut être obtenue auprès du Coordonnateur du Projet d'Appui à la Lutte Anti-acridienne, à l'adresse susmentionnée.

Annexe : Exemples de questions à adresser :

Etant donné que l'atteinte des objectifs spécifiques et de l'objectif global du projet passe par l'obtention des résultats énoncés dans le document du projet, il s'agira dans un premier temps de voir si les objectifs étaient bien définies au départ et si les activités prévues ou entreprises ont permis d'obtenir les résultats attendus. En plus de ces questions clés, il en existe d'autres dont les réponses contribueront à l'analyse de l'atteinte des résultats obtenus et à la formulation de recommandations. A titre d'exemple voici quelques une de ces questions.

1. la méthode de formation utilisée dans le projet permet-elle d'avoir une masse critique de techniciens et de producteurs formés qui soient opérationnels dans la surveillance et la lutte contre les criquets et autres nuisibles à l'origine des crises/invasions ?
2. L'organisation au niveau national et régional permet-elle de rendre opérationnelle la lutte préventive contre le criquet pèlerin.
3. Quel a été l'apport du projet dans le renforcement du système de surveillance et de lutte contre le criquet pèlerin
4. Les contraintes rencontrées pour la formation des volontaires sont-elles le résultat d'une mauvaise approche ou d'une mauvaise identification des besoins au départ ?
5. Si une telle activité était à conduire comment faudrait-il l'envisager ?
6. Avec les formations dispensées par le projet, les techniciens des services nationaux et les producteurs ont-ils mieux connu les ennemis trans-frontaliers ? Ont-ils mieux maîtrisés les impacts sur la santé humaine et l'environnement des interventions chimiques ?
7. Les équipements fournis aux services techniques par le projet ont-ils été utilisés pour la surveillance du criquet pèlerin ? Sinon pourquoi ?
8. Quelle est la pertinence de la recherche de méthodes de lutte contre le criquet pèlerin, sans risque et respectueuses de l'environnement ?
9. Les recherches conduites ont-elles permis de mettre au point de telles méthodes ? Sinon pourquoi ?

10. Quelles sont les possibilités de mise en œuvre des méthodes de lutte recommandées suite aux activités de recherche conduite dans le cadre du projet ?
11. Quel a été l'apport du projet pour le suivi environnemental et l'évaluation des interventions d'urgence de lutte contre les nuisibles ?
12. La coopération entre les services de lutte antiacridienne de la Région occidentale a-t-elle été aussi bonne que souhaitée ? Sinon comment y remédier ?
13. L'évaluation des pertes provoquées par les acridiens initiée dans le cadre du projet mérite-t-elle d'être poursuivie ? Si oui, y'a-t-il nécessité de réorienter les études ? Pourquoi ?